

nouvelle loi et prévoir les innovations attendues depuis longtemps pour le bien de tous les intéressés.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, si je prends part au débat sur le bill C-196, c'est que je m'inquiète de l'industrie agricole. Depuis les années 30, nous n'avons jamais vu les agriculteurs de l'Ouest, où s'appliquent en particulier les dispositions du bill, aussi inquiets de l'avenir. Après avoir offert 140 millions de dollars à l'Ouest canadien, le gouvernement admet que 100 millions suffiront. Mais même alors, les ministériels déclarent: Nous ignorons quelle partie de cette somme sera employée. Le dernier rapport d'un représentant du ministère de l'Agriculture exprime la crainte que les cultivateurs ne réduiront pas suffisamment leurs emblavures. Et voilà qu'on présente ce bill.

J'ai écouté le discours du député de Timiscaming (M. Peters). Il tenait à féliciter le gouvernement pour avoir présenté ce bill. Mais est-il question dans ce bill du classement selon la teneur protéique? Pas vraiment. Comme en fait foi le hansard d'hier à la page 5816, le député de Saskatoon-Biggan (M. Gleave) a dit que des dispositions pertinentes devraient figurer dans le projet de loi, à quoi le ministre a répondu: «Elles en feront partie.»

L'hon. M. Olson: On y pourvoira.

M. Horner: Il répète à nouveau qu'on y pourvoira. Que prévoira en outre ce bill? Des contrôles rigides et autoritaires. Les éleveurs devront obtenir quatre permis différents. Les négociants en grains devront maintenant obtenir un permis. Les titulaires d'un permis seront-ils meilleurs que ceux qui n'en ont pas? Je n'en sais rien. Le bill limite pratiquement le type de grain que l'on peut produire à cause de l'application du système de zonage.

Nous avons vu le gouvernement tenter de limiter la production agricole. Maintenant nous le voyons tenter d'imposer un système de classement d'après la teneur protéique. Je voudrais que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et le ministre d'État (M. Lang), chargé de la Commission du blé, se mettent d'accord sur leurs programmes respectifs. Si le ministre d'État (M. Lang) veut obtenir une réduction des emblavures, il devra le faire dans la région productrice de blé riche en protéines. S'il veut que la production de blé augmente, ce devra être dans les régions productrices de blé pauvre en protéines.

Voilà maintenant que le ministre de l'Agriculture essaie de prétendre que si nos ventes ont diminué, c'est que nous n'avons pas vraiment vendu notre blé selon le régime de classification d'après la teneur en protéine. L'idée

[M. Peters.]

de ce régime a eu un succès fou dans l'Ouest du Canada. Un certain nombre d'éditorialistes agricoles ont déclaré que nous aurions dû l'adopter il y a déjà longtemps, et parce que nous ne l'avons pas fait nos ventes ont diminué. Mais, que la Chambre ne s'y méprenne pas. D'accord, la classification d'après la teneur en protéines aurait dû être adoptée il y a des années, mais nous n'avons pas perdu tous nos marchés parce que nous ne l'avons pas fait; et parce que nous allons maintenant l'adopter, les acheteurs ne seront pas forcément attirés à notre porte. Nous devons encore aller les relancer chez eux.

Si vous avez du mal à vendre un produit, même au rabais, vous donnez alors un peu plus d'encouragement à vos vendeurs qui travaillent peut-être un peu plus fort pour le vendre. Le président de la Bourse des grains de Winnipeg a demandé pourquoi un vendeur devrait vendre du blé canadien puisqu'il gagnerait plus d'argent sur quatre caisses d'aliments pour chiens au Japon que sur une cargaison de blé d'un navire. Un des membres les plus brillants du comité de l'agriculture a répondu qu'il y avait plus d'hommes que de chiens au Japon, et que par conséquent le marché du blé devrait y être meilleur.

La classification d'après la teneur en protéine est-elle vraiment la solution idéale. Je me propose d'analyser cela en détail. Le programme exposé dans les grandes lignes par le ministre responsable de la Commission du blé entraînera-t-il une production moindre de blé à haute teneur en protéine dans l'Ouest du Canada? Je le pense et je vais dire pourquoi je le pense et pourquoi ce programme va directement à l'encontre de ce bill si, en fait, il propose le classement selon le gluten. Que signifie teneur en gluten? J'aimerais citer un bref passage de *Wheat Chemistry and Technology*, à la page 31, où Lawrence Zeleny traite de la teneur en gluten et déclare:

● (3.40 p.m.)

La teneur en gluten du blé varie d'environ 6 p. 100 à environ 20 p. 100, en partie d'après la variété et la classe, mais surtout d'après les facteurs de l'environnement durant la croissance. Si les pluies sont abondantes pendant la croissance des grains, la teneur en gluten est habituellement faible, alors que si le temps est plutôt sec pendant cette période, la teneur en gluten est habituellement forte.

La sécheresse produit un blé à haute teneur en protéines. Sera-t-il rentable pour les cultivateurs de faire des jachères d'été dans les régions à faible hygrométrie et à faible rendement et qui produisent un blé à haute teneur en protéines? Ces régions n'auront pas d'excédent de blé. Aucune réduction des emblavures n'aura lieu à cause du programme du ministre mais parce qu'aucun excédent de blé à haute teneur en protéines n'existe. Ce bill rattache